

# Présentation

*Omar DERRAS* \*

*Coordinateur du colloque*

Le mouvement associatif au Maghreb est un phénomène relativement récent qui reste très peu analysé. Mais des similitudes peuvent être perceptibles dans les trois pays (Algérie/Maroc/Tunisie) ; ces similitudes sont de plusieurs ordres ; elles ont trait à l'évolution des formes associatives aussi bien en ce qui concerne les types de mobilisation, de revendication, de demandes sociales que la nature des stratégies adoptées par les animateurs ou groupes sociaux impliqués dans les rapports avec l'Etat, que ces rapports relèvent de l'opposition de la récupération ou encore de l'intermédiation. Schématiquement, nous pouvons distinguer trois périodes :

1. Durant la colonisation, voire même avant, plusieurs associations de type communautaire, ethnique et religieuse vont apparaître. Elles intervenaient principalement dans les champs social, culturel et caritatif. Ces formes associatives ont été marginalisées et instrumentalisées par l'occupant et, dès le début du 20<sup>ème</sup> siècle, de nouvelles associations vont apparaître, mixtes d'abord, bipolaires et identitaires ensuite. Dès lors, tout le réseau associatif autochtone va progressivement connaître un transfert de la forme intégrative à la forme oppositionnelle pour devenir un vecteur d'émancipation, d'appui et une source d'approvisionnement des mouvements de libération nationale.

2. La période post-indépendante qu'on prolongera jusqu'en 1990 est marquée par un processus de monopolisation de la puissance étatique et son hégémonie sur tous les espaces de sociabilité. L'étatisation de la société a conduit à l'étouffement de toutes velléités d'émancipation et d'auto-organisation extra-étatique des groupes sociaux.

---

\* Sociologue, Université d'Oran, Chercheur associé au CRASC

3. Le début de la décennie 1990 se distingue par des tentatives d'émancipation sociale à travers un foisonnement sans précédent du phénomène associatif, qui va investir des domaines d'intérêts nouveaux comme les droits de l'homme, les femmes, l'environnement, les associations professionnelles etc.

Cette prolifération associative de type moderne, s'explique par la combinaison de deux raisons principales :

◆ D'abord économique, avec la crise de l'Etat providence traduite par un reflux des ressources pétrolières et les réductions drastiques des dépenses envers les secteurs créateurs d'emplois.

◆ Ensuite politique, à travers une très forte demande d'émancipation sociale induite par les frustrations ayant touché des catégories sociales spécifiques, telle celle des jeunes marginalisés, notamment ceux possédant un capital culturel élevé, et les femmes. Cette dimension politique a été favorisée et accélérée par les bouleversements qu'a connus le monde.

La pression et le contexte international ont obligé les Etats à reconsidérer leurs hégémonies traditionnelles et à adoucir leurs rapports avec leurs sociétés respectives.

Compte tenu des résultats provisoires de recherche, l'objectif principal de ce colloque est d'approfondir l'approche comparative des associations entre l'Algérie, le Maroc et la Tunisie. A cet effet, nous pouvons dégager quelques traits communs qui caractérisent l'espace associatif actuel de ces pays.

Les associations modernes au Maghreb ont une existence récente en général, d'ancrage et d'assise sociale faible, démunies de moyens et dépendants des pouvoirs publics. Cette situation rend très vulnérable une partie importante des associations sauf pour celles qui sont soutenues par les pouvoirs publics ou alors subventionnées par les ONG et les bailleurs de fonds des pays du Nord (notamment au Maroc et en Tunisie). La majorité de ces associations sont dirigées par une élite urbaine instruite issue de développement rapide et récent des classes moyennes et frappée dernièrement par la paupérisation. Elles cherchent à travers la participation associative à ce repositionner en vue d'un reclassement social. La « société civile » au Maghreb

(encore en gestation et très fragile) adopte des stratégies diverses dans son rapport à l'Etat. Il peut s'agir, en fonction des rapports de force en présence, soit d'allégeance, soit de contestation et de revendication ou encore de participation active en partenariat avec les pouvoirs publics autour des projets qui les concernent.

Mais les configurations du paysage associatif actuel et futur sont conditionnées par les spécificités des systèmes politiques, de l'arsenal juridique qui régissent les conditions de constitution et de gestion des associations. L'objectif de ce colloque est donc d'exposer nos différents travaux et réflexions en fonction de l'état d'avancement et de capitalisation des connaissances de chaque équipe. Pour cela, nous avons cadré nos réflexions et discussions autour des axes suivants :

1. Le premier axe portera sur la question incontournable du rapport à l'Etat et aux partis politiques afin de connaître le degré de dépendance ou d'autonomie de l'espace associatif vis à vis de l'Etat. (Instrumentation, récupération ou autonomie).

Par ailleurs, beaucoup de chercheurs ont souligné la difficulté de conceptualiser et d'analyser les relations Etat / société dans les pays anciennement colonisés ; une forme d'Etat rationnel légitime approximatif a été introduite en Afrique par exemple (Medard)<sup>1</sup>.

En imposant de l'extérieur des structures et institutions dans les sociétés anciennement colonisées, cela a souvent entraîné une confusion public / privé, individualité / collectivité, sphère politique/sphère économique. Des concepts, modèles et approches, utilisés en Europe, ont été alors importés, afin de les calquer automatiquement dans des réalités socio-économiques radicalement différentes. Par ailleurs, la relation entre l'Etat et les sociétés en Afrique par exemple est ambivalente et contradictoire ; c'est une relation de haine et d'amour en perpétuel alternance, tirillée entre des attitudes d'attraction et de répulsion réciproque (Brellon 1994 p. 232).

Par ailleurs, face à une forte demande d'émancipation sociale interne et d'un contexte international caractérisé par la fin du monde

---

<sup>1</sup> Voir H.S. Marcussen : « Les ONG et la construction de la société civile dans les pays en développement » in ONC et développement Karthala 1998 pp. 573/594.

bipolaire antagonique où la fin des idéologies sont devenues des effets universels, comment les institutions étatiques vont-elles s'adapter et réajuster leurs stratégies et leur perception de la gestion de leurs rapports avec « la société civile ». Quels types de compromis sont à l'œuvre alors ?

2. Le deuxième axe concernera le problème de classification et de typologie du mouvement associatif. Il semble important et nécessaire de suivre l'évolution et les formes de transformations associatives, les valeurs et les idéologies qu'elles portent afin de mieux comprendre les tendances et formes de structuration de l'espace associatif ; quels outils et techniques méthodologiques sont opératoires à ce sujet ?

3. Enfin un axe portera sur la réflexion critique des enjeux politiques à l'œuvre (démocratisation des institutions politiques et développement de la société civile) ; l'investigation portera sur les enjeux économiques dans l'aide au développement des secteurs économiques fragilisés qui permettent, à travers la gestion participative et la « bonne gouvernance », une meilleure intégration et insertion de la société et les enjeux sociaux dans la transformation des structures sociales vers plus d'équité et d'égalité.

Ce colloque se veut donc la clôture de quatre années de partenariat entre chercheurs du CRASC et leurs collègues de l'Institut Maghreb Europe de l'Université Paris VIII sur le thème «Le mouvement associatif en Algérie et dans l'immigration». Les différentes communications et les débats qui ont marqué les deux journées (5 et 6 février 2001) ont été structurés autour de quatre thèmes de réflexion :

1. Mouvement associatif et espace public. Tentative de théorisation. R. Gallissot, G. Prévost, B. Cubertafond, F. Védélago.

2. Mouvement associatif durant la période coloniale. H. Belaïd, S. Benkada.

3. Les mouvements de droits. Etudes de cas : cas du Maroc. M. Rollinde

Droits des femmes en Algérie. Kaddour-Remaoun Malika

4. Les associations et les jeunes, O. Derras.

5. Les associations de quartier et gestion des cités. A. Djebbouri.

R. Gallissot aborde la question du mouvement associatif en tant que mouvement des droits à travers l'analyse des interactions s'inscrivant dans le rapport entre Etat / Société. A partir d'une démarche socio-historique, il fait un survol argumenté des expériences dans les trois pays du Maghreb et affirme la pénurie d'autonomie et de droits dans ces pays même si le mouvement associatif actuel tente de se dégager du joug étatique qui prévalait dans le passé. Par ailleurs il fait une nette distinction entre mouvement associatif-pratique sociale et institutions associatives car, comme il le souligne, le mouvement est l'élément central.

B. Cubertafond pose la problématique de la démocratie dont il distingue deux formes principales :

La démocratie représentative (modèle britannique) et participative qui n'est selon lui que des groupes sociaux qui, s'ils s'expriment, ne sont finalement que « des tas de droits ». Il exposera ensuite les multiples fonctions réelles que peuvent prendre les associations : d'alibi ou d'encadrement intégration/récupération ou encore de suppléant d'Etat privatisé des régimes pseudo-démocratiques dits « fermés ».

G Prévost fait une distinction entre les associations systémiques (dont il considère qu'elles répondent à une attente ou une sollicitation de l'Etat) et les associations anti-système qui agissent en opposition au système en proposant un projet sociétal. Tout le problème réside dans la construction du paradigme sur le rapport à l'Etat. Deux notions dominent les débats selon l'auteur quand il s'agit du mouvement associatif, l'autonomie et l'instrumentalisation / récupération. Il émettra enfin l'hypothèse que la volonté de s'associer est à assimiler à une fuite, fuite d'un système contraignant comparable à la fuite individuelle appelée dépression ou folie. Tout est dans cette ambivalence entre la fuite et la conservation.

F. Védélago nous propose une analyse de l'expérience associative française à travers un bref rappel historique des étapes importantes qu'a connu l'espace associatif notamment après la loi 1901 ; il nous présente ensuite une typologie des associations en France pour enfin longuement décrire les différents types de relations qui se développent entre système politique et espace associatif et leurs différentes évolutions et transformations jusqu'à l'introduction d'une nouvelle

notion en vogue, « la gouvernance » comme nouveau cadre à l'œuvre dans les relations des associations avec le système politique.

H. Belaid brosse un tableau sur l'évolution des associations durant l'époque coloniale en Tunisie. Il retracera l'histoire des associations en Tunisie (de type moderne) en trois grandes périodes. Il dira entre autres que l'émancipation est conçue par les nationalistes comme une émancipation collective et non individuelle et renvoie avant tout à la question fondamentale de l'identité. Dans cette optique les associations constitueraient un prolongement et une excroissance des partis nationalistes.

S. Benkada expose le problème de l'éveil des consciences dans la communauté musulmane quant à la question des libertés publiques et des droits de l'homme (dont la liberté de s'associer). Il situera le 1<sup>er</sup> texte fondateur de cette revendication (liberté publique) comme étant celui de l'Emir Khaled en 1919. Il développera ensuite le cheminement de cette revendication jusqu'à l'aboutissement du mouvement national.

M. Rollinde s'est intéressée aux associations des droits de l'homme au Maroc et nous retrace les étapes et dates ayant marqué les champs d'action de ce type d'associations, qui à la fin des années 1970, sont perçues comme une riposte aux violations de droits politiques et qui élargiront leurs actions à la fin des années 1980 grâce à la pression des organisations internationales et à la faveur de l'ouverture politique du Maroc.

M. Kaddour-Remaoun fait une lecture sur le mouvement associatif des droits des femmes en Algérie qui émerge dans un contexte difficile et marqué de violence. Deux éléments lui sont spécifiques : les rapports au religieux et au féminisme. En fonction des prises de positions différentes des associations celles-ci ont éclaté en plusieurs domaines d'intérêts et de revendications. Action sociale d'ordre féministe ou lutte contre le danger intégriste en sont les plus visibles.

A. Djebbouri note que la politique des grands ensembles sub-urbains a engendré la création d'espaces périphériques en rupture avec les structures héritées. Il s'agit en urgence de prendre en charge les multiples problèmes que vivent les populations au quotidien en créant des structures palliatives et d'intermédiation entre pouvoirs publics

et population comme les associations de quartier, d'environnement etc....

O. Derras tente d'appréhender le problème de la participation associative des jeunes et leurs rapports au politique en Algérie. Il nous propose deux niveaux d'analyse :

D'abord la place et les particularités de la participation associative de cette catégorie, les formes et les champs politiques qu'elles ont pu produire, ainsi que l'impact de la participation associative dans la construction identitaire et d'influence sociale.

Le deuxième niveau concernerait la représentation, par les jeunes, de l'engagement et du rapport au politique, les spécificités de leur culture politique et de leur attitude envers les acteurs politiques.